



**Convention pour la mise en œuvre d'un service  
de développement de l'usage  
des vélos à assistance électrique  
dans l'Ecoquartier de VILLENEUVE.**

**avec la commune de Cognin**

Version du 06/05/2025

Entre les soussignés :

La Commune de Cognin représentée par son Maire, Franck MORAT, dûment habilité à la signature de la présente par délibération n° ..... du Conseil municipal du .....

Dénommée la Commune,

d'une part,

Et

La Communauté d'agglomération de Grand Chambéry, représentée par le vice-président en charge de la mobilité, Christophe PIERRETON, dûment habilité à la signature de la présente, par décision n° ..... du Bureau du ..... devenue exécutoire le .....

Dénommée Grand Chambéry,

d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

## **1. Objet**

Grand Chambéry accompagne depuis 2018 la commune de Cognin dans la mise en œuvre d'un service de location de VAE aux habitants de l'Eco quartier de Villeneuve, objet de la présente convention.

Dans la continuité des conventions précédentes, l'objectif est d'équiper d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE) les ménages intéressés afin d'assurer un changement modal rapide et de les accompagner dans la découverte de ce mode de déplacement dans le cadre de leur mobilité quotidienne. L'objectif final étant l'acquisition par ces habitants de leur propre VAE.

### **1.1 Principe**

Grand Chambéry accompagne l'Ecoquartier de Villeneuve jusqu'à épuisement des 27 VAE dédiés à l'opération et au maximum jusqu'au 30 juin 2030, sous réserve des résultats de l'évaluation annuelle portant sur l'efficacité et la viabilité du service tant pour les usagers, que pour la Vélostation de Chambéry support de l'opération. Il s'agit de la location d'un VAE par habitant majeur, afin d'assurer un accompagnement rapproché des usagers et une bonne maintenance des cycles.

## **2. Engagements des parties**

### **2.1 Grand Chambéry**

- Garantie de fonctionnement et de suivi du service,
- Premier changement de batterie si l'état du VAE le permet et le justifie (valeur à titre indicatif : 530 €TTC/VAE),
- Information annuelle de la commune sur l'état du service (nombre de locations, incidents...),
- Contractualisation avec la SPL Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc pour le service de la Vélostation qui assurera la gestion et l'évaluation du dispositif,
- Suivi des actions de la Vélostation.

### **2.2 La commune**

- Prise en charge de l'achat des 27 VAE (achat réalisé en 2018) affectés à l'Eco quartier de Villeneuve pour un montant de 1586.34 €TTC/VAE soit un montant total de 42 831,34 TTC
- Réalisation de la communication auprès des habitants.
- Garantie de la présence :

- de garages individuels à vélos fonctionnels et sécurisés au sein des bâtiments (présence d'un point de fixation fixe...) pour les habitants de l'Eco quartier de Villeneuve, soit un ou plusieurs locaux spécifiques, ou un ou plusieurs emplacements clos et couverts, réservé au stationnement des deux-roues non motorisés d'une surface pour chaque local ou emplacement clos et couvert à minima de plus de 4,5 m<sup>2</sup> et proportionnel aux m<sup>2</sup> habitables. La présence d'une prise de recharge pour les batteries des VAE dans le garage est obligatoire.
- de places (arceaux) en libre-accès destinées aux visiteurs, aux clients et au public. Ces places devront être visibles, accessibles facilement depuis l'espace public et proches de l'entrée. Elles peuvent de plus être couvertes afin d'apporter un service supplémentaire à l'usager.

La signature de la présente suppose qu'un contrôle des surfaces et des équipements de stationnement disponibles a été réalisé et que tous les engagements sont remplis.

## **3. Modalités de mise en œuvre**

### **3.1 Les bénéficiaires**

Les bénéficiaires sont exclusivement les habitants de l'Ecoquartier de Villeneuve concernés par la présente.

La mise à disposition est limitée à un VAE par personne majeure.

Cette limitation sera contrôlée par la présentation de justificatifs de domicile et d'identité.

### **3.2 Le parc de VAE**

Le parc de VAE dédié à la location pour les habitants de l'Ecoquartier de Villeneuve, est celui acquis en 2018 et financé par le quartier soit 27 VAE. Les VAE sont identifiés au moment de la location par une livrée spécifique « Eco quartier » (panier, habillage du vélo...).

Les VAE ont désormais 7 ans, à l'échéance de la convention ils auront 10 ans. A ce terme, les VAE devront être renouvelés par la commune. Les anciens cycles seront remis à la commune.

Dans la mesure où seulement 11 de ces VAE ont été loués dans le cadre de l'opération, les autres en accord avec la commune ont été loués au grand public à partir de juin 2019 et ce afin que les batteries des VAE ne soient pas perdues. Exceptionnellement Grand Chambéry fera donc son affaire du premier changement de batterie quand l'état du VAE le permet et le justifie.

Les VAE détruits ou volés dans le cadre de l'opération ne sont pas remplacés.

### **3.3 Fonctionnement**

Le service VAE pour l'Ecoquartier de Villeneuve sera animé par la Vélostation de Chambéry dans ses locaux en sus des actions déjà mises en œuvre dans le cadre des missions confiées par Grand Chambéry à la SPL agence écomobilité Savoie Mont Blanc et dans la limite de ses capacités.

Les ressources humaines affectées par la Vélostation comprennent :

- La mise à disposition et la maintenance des VAE,
- Le suivi du parc de VAE et des batteries,
- La gestion administrative du projet et des contrats,
- L'évaluation,

Ces ressources humaines dévolues à l'opération, ne devront pas modifier le niveau de service offert à aux usagers de l'agglomération.

### **3.4 Durée de la mise à disposition**

Les contrats de mise à disposition seront réalisés pour une année minimum.

La mise à disposition ne pourra être accordée au-delà du 30 juin 2028 (date de fin de la convention),

Les VAE mis à disposition des bénéficiaires sont liés à la présente convention et à l'Eco quartier de Villeneuve. En cas de déménagement le VAE doit être restitué.

### 3.5 Tarification

Le tarif de mise à disposition a été déterminé pour être le plus attractif possible :

Tarif mensuel	20 €
Caution	800 €

Pour le paiement, la SPL Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc effectue un prélèvement SEPA sur le compte des bénéficiaires. Les dommages sont facturés à l'utilisateur par la Vélostation, selon les tarifs pièces détachées annexés à la convention.

Pour mémoire, les salariés peuvent bénéficier de la participation de l'employeur à hauteur de 50 % des coûts de location.

### 3.6 Entretien du VAE

Les coûts de maintenance du VAE, tout comme le changement des pièces d'usure (patins ou garnitures de freins, câbles, changements de pneus), sauf dégradation manifeste par l'utilisateur, sont compensés par le tarif de location. Les coûts/jour de fonctionnement de la Vélostation ont augmenté depuis la première convention ; à titre d'exemple, ils étaient de 221 €HT en 2021, ils sont à présent à 295 €HT. Compte tenu du faible nombre de VAE mis en location (11 actuellement), il est proposé de maintenir, pour ces 3 années, le tarif de location à 20 €/mois. Cependant, il conviendra à l'échéance d'actualiser les tarifs de location ou d'augmenter la participation de la commune aux frais de gestion du service.

En cas de dégradation, l'utilisateur remboursera à la Vélostation les dommages selon les tarifs pièces détachées.

La maintenance et les réparations sont assurées par la Vélostation.

### 3.7 Communication

Les actions de communication sont prises en charge et mises en œuvre par la commune dès le lancement de l'opération. Elles seront renouvelées régulièrement tout au long de l'année.

Cette communication est importante car la réussite de l'opération en dépend.

### 3.8 Evaluation

Les bénéficiaires participeront à l'évaluation menée par la Vélostation par le biais de questionnaires réguliers sur l'usage du VAE (km parcourus, motif, fréquence d'utilisation...).

Chaque année civile, le service fera l'objet d'un suivi par la Vélostation, sous la responsabilité de Grand Chambéry tant au niveau :

- Des bénéficiaires : nombre, typologie,
- Du matériel,
- Des modalités de fonctionnement du service, du temps de travail...
- Des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Cette évaluation permettra d'adapter le service au mieux des besoins et de valoriser les enseignements.

## 4. Budget

La commune assume la totalité du coût du service « Eco quartier » (investissement et fonctionnement).

### 4.1 Investissement

Grand Chambéry fera exceptionnellement son affaire du changement des batteries au cours de la durée de la présente convention, si l'état du VAE le permet et le justifie.

### 4.2 Fonctionnement

Les dépenses liées à la location des 27 VAE sont évaluées à 240 € par an et par vélo intégrant la mise à disposition et la maintenance dont les pièces d'usure (les dommages sont facturés en sus à l'utilisateur). La communication demeure à la charge de la commune.

### **4.3 Versements**

La participation de la commune intervient chaque année civile, sur facture :  
Une facture annuelle correspondant au forfait d'animation est adressée à la signature de la convention et annuellement à la date anniversaire de la signature.

### **5. Durée**

La présente convention prendra fin à l'extinction du parc des 27 VAE et pour une durée maximale allant jusqu'au 30 juin 2028.

### **6. Litiges**

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention seront portés devant le tribunal administratif du lieu d'exécution de l'opération.

A Chambéry, le .....

Pour Grand Chambéry

Le Vice-Président en charge de la mobilité

Christophe PIERRETON

Pour la commune de Cognin

Le Maire

Franck MORAT

**ANNEXE Tarifs location et pièces détachées inscrits au marché établi avec la SPL Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc**



**TARIF DES PIÈCES DÉTACHÉES -**

Le règlement des pièces détachées est dû par le client en cas de vol, perte ou casse.  
(Sous réserve de modification)

Batterie	350€
Chargeur de batterie	50€
Console VAE	64€
Capteur de vitesse	15
Glissière batterie	35€
Fourche	95€
Cadre	200€
Chambre à air	3€
Pneu	15€
Garde Boue	15€
Roue Ar complète	175€
Jante 700	15€
Patins de frein	4€
Levier de frein	10€
Etrier de frein	10€
Pédales	10€
Chaîne	6€
Garde Chaîne	10€
Manette Nexus 7	15€
Manivelles	11€
Sonnette	2€
Béquille	15€
Blocage de selle	4€
Selle	15€
Tige de selle avec antivol	15€
Support feu avant	2.50€
Feu arrière	30€
Feu avant	20€
Câble de feu avant	10
Clef U	15€
Clef Batterie	25€
Clef bloque roue	25€
Antivol type bloque roue	22€
Antivol type U	35€
Poignées	6€
Cintre	11€
Potence	11€